BOURSE AUX ETUDES SUPERIEURES de Mers Les BAINS

La ville octroie une bourses aux étudiants ayant eu leur bac et poursuivant des études supérieures. D'un montant de 200 €, elle est versée en une fois. Peu importe que le bac ait été obtenu depuis plusieurs années.

La demande est à faire à la mairie, il faut apporter son justificatif de réussite au bac et de domicile, un certificat de scolarité de l'établissement d'enseignement supérieur, une pièce d'identité et un relevé d'identité bancaire.



>> Scolarité...

VOTRE VILLE pour vous, avec vous...

• BOURSE D'ÉTUDE POUR LES ÉTUDIANTS MERSOIS ...

200 €

Pour inciter, mais également accompagner, les jeunes Mersois dans la poursuite de leurs études Post-Bac, le Conseil Municipal, plus particulièrement le groupe de travail "Ville Dynamique", a souhaité l'instauration d'une bourse d'études.

Mise en place dès l'année scolaire 2020/2021 pour les bacheliers 2020, elle se poursuit et concerne aussi ceux qui ont le bac depuis plusieurs années et qui sont encore en études supérieures. Son montant, 200.00 € par an, est versé en une fois pour chaque année scolaire Post-Bac.

Pour un étudiant, il arrive que faire des études longues soit souvent compliqué. C'est aussi une façon, pour la ville, de rendre un peu de leurs contributions aux Mersois, impactés comme tous par la crise. Il faut avoir conscience de ne pas prélever plus, et de rendre de temps en temps, utilement ! Et là, c'est le cas. Cinquante étudiants en ont bénéficié l'an dernier, ce qui correspond à peu près au nombre de jeunes Mersoises et Mersois en études supérieures. La ville est donc particulièrement ravie de les aider ainsi, et de façon concrète.

Bon succès à tous !

► Il est possible d'adresser les justificatifs par email : accueil.mairie@ville-merslesbains.fr

PRATIQUE : pour l'obtenir, passer en mairie avec : justificatif de réussite au bac, certificat de scolarité de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'école de prépa aux concours, pièce d'identité, justificatif de domicile (- de 3 mois). Relevé d'Identité Bancaire de l'étudiant.
(Mairie ouverte de 9 à 12 h et 13 h 30 - à 17 h).

MERS INFO - Journal municipal n° 77 - Automne 2021 - 14

https://www.merslesbains.fr/etudiant-200-e-pour-taider/

Mairie de Mers les Bains:
Avenue Pierre et Marie Curie
80350 - Mers les Bains
https://www.merslesbains.fr/